



Récupérer des affaires laissée à l'étranger

Par **Honeypants**, le **18/05/2012 à 16:55**

Bonjour,

voilà mon cas :

J'ai eu une relation avec un australien, nous avons vécu ensemble en Australie. A mon dernier retour en France, monsieur m'a larguée après des fiançailles, le problème c'est que j'ai laissé la moitié de mes affaires chez lui! Cela fait maintenant 7 mois que je les lui réclame.

Que puis-je faire pour qu'il se bouge enfin ? Y'a t-il un moyen pour que je les récupère sans devoir y retourner ? Le voyage est très cher et je n'ai plus envie de le voir. Dois-je employer la force ? Je ne peux pas me payer les services d'un avocat...

Merci de me répondre.

Par **amajuris**, le **18/05/2012 à 17:07**

bjr,

cela dépend de la valeur de vos affaires.

mais compte tenu de l'éloignement, je crains que cela ne coûte plus cher que cette valeur. un avocat (australien) vous fera un courrier mais comme les biens sont en Australie, c'est la loi australienne qui s'applique.

vous parlez d'employer la force, je crois que vous vous êtes trompée de site, nous sommes sur un site juridique.

cdt

Par **Honeypants**, le **18/05/2012** à **17:12**

par force, je parlais d'engager une procédure... mais merci pour ces précisions.